

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°108.

Bien cher Albinus,

Lundi 24 novembre s'est tenue la 4<sup>ème</sup> réunion du Conseil Municipal de l'année, qui, comme l'a annoncé le Maire, sera certainement la dernière. Mmes Robin et Pilleux étaient absentes. Le compte-rendu de la séance du 15 septembre est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*

1-Taxe d'aménagement-Taux : cette taxe applicable depuis le 01/03/2012 remplace l'ancienne TLE (Taxe Locale d'Équipement). Elle est destinée à financer les équipements publics de la Commune. Son taux actuel, à Arbin, est de 2%. L'assiette de la taxe est calculée sur la surface construite et les aménagements multipliée par un prix/m<sup>2</sup> fixé par les Pouvoirs Publics (**724€**/m<sup>2</sup> en 2013) moins des abattements définis par la loi. La valeur obtenue est multipliée par le taux fixé par chaque Commune. Le Maire propose de porter ce taux à 3% à compter du 01/01/2015. Accord à l'unanimité moins 3 abstentions : Mme Onno et MM. Domenget et Guedikian. Tu l'as compris Albinus l'impact n'est pas indolore entre le prix au m<sup>2</sup> révisé chaque année et le taux qui peut l'être lui aussi sur décision du Conseil. Il vient donc de voter sans sourciller une augmentation du taux de 50%, une paille. Mais Albinus tu le sais, il faut bien trouver de l'argent !

2-Cœur de Savoie : Mutualisation des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols : 3 personnes sont détachées à Cœur de Savoie (CDS) pour ces tâches qui comprennent certainement les permis de construire. Rémunérées à compter du 01/07/2015 par CDS leurs salaires seront répercutés aux Communes. Dans l'attente de la convention le Maire indique que ce point est retiré de l'ordre du jour.

3-Gratification stagiaire : Le Maire informe le Conseil que la Commune va accueillir du 17 mai au 26 juin 2015 une stagiaire en cours de formation BAC Pro (accompagnement soins et services à la personne) au Lycée le Grand Arc à Albertville. Elle sera affectée à l'école avec les ATSEM et à la garderie périscolaire. Il propose de lui verser une gratification de **436,05€** pour les 6 semaines. Accord à l'unanimité.

4-Budget Général-Budget eau et assainissement-Décisions modificatives : il s'agit de procéder à des régularisations comptables. Rien d'exceptionnel. A noter toutefois que les frais de personnel sur le budget de l'eau augmentent de **4 000€** sans qu'aucune explication ne soit donnée. Approuvé à l'unanimité.

5-Budget Général-Budget eau et assainissement-Ouverture de crédits investissements 2015 : Comme chaque année dans l'attente du vote du budget primitif 2015, et pour que la Commune puisse faire face aux dépenses du 1<sup>er</sup> trimestre, le Conseil peut budgéter une enveloppe investissement qui ne doit pas excéder 25% des montants retenus aux budgets 2014. A l'unanimité le Conseil approuve une ouverture de crédit de **35 000€** au Budget Général et de **35 000€** au Budget de l'eau.

6-Indemnisation accordée au Comptable du Trésor : conformément aux textes en vigueur le Conseil doit se prononcer sur le versement d'une indemnité au Receveur pour ses prestations non obligatoires de conseil. A l'unanimité le Conseil décide le versement à Mme Caput de l'indemnité maximum prévue par la loi soit : **460,47€**

7-Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

- a) le rapport annuel d'activités 2013 du SISARC a été reçu. Il est consultable au secrétariat.
- b) La Commune n'a pas exercé son droit de préemption lors de la vente : Regottaz Joëlle à Grégory Guilborat.
- c) Les élus sont invités à l'occasion de la prise de poste d'un nouveau capitaine au Centre de Secours.

La séance est levée à 21h.

Cher Albinus, comme tu vois l'ordre du jour était bien maigre et la qualité des débats d'une faiblesse affligeante. Pourtant les sujets sur lesquels on est en droit d'avoir des informations ne manquent pas :

- Où en est-on avec l'emprunt nécessaire au financement de la Mairie ? Si on est confronté à un refus des banques que fait-on ?
- Point sur l'école : activités périscolaires, travaux...
- Téléthon : aucune information sur ce qui est prévu ! Rien peut-être.
- Parution d'un bulletin municipal, le dernier date de juin 2013...
- Legs de M. Ladiré : aucune info sur ce dossier qui traîne depuis plusieurs années.

Le Maire s'en tient au service minimum, c'est devenu la norme des séances du Conseil. Il y a donc bien longtemps qu'on ne parle plus de transparence !

De plus les Conseillers ne semblent pas curieux. Certains semblent ne pas être passés en Mairie depuis septembre pour signer le compte-rendu ! D'autres, posent des questions en séance sur le fonctionnement du Conseil et de la Commune pour le moins surprenantes. A quoi servent les réunions préparatoires tant évoquées par le Maire ? Et que faut-il penser des travaux en commissions, personne n'en parle. Albinus crois-tu qu'elles existent réellement ?

Tu as dû noter, Albinus, que nous venons de passer le cap des 10 000 consultations de notre site. C'est une satisfaction et la preuve, que les habitants souhaitent être mieux informés.

Albinus, je te souhaite, ainsi qu'à tous nos lecteurs, de bonnes fêtes, la santé et, espérons-le, pas de mauvaises nouvelles en 2015.

A très bientôt,

Ton ami Nicolas.

Décembre 2014.